

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXV

BEUCEVILLE—AVRIL 1919

No 4

---

### Laseigneurie de Cap Sainte-Claude ou Vincennes

(Suite et fin)

---

Nous donnons ici la liste des concessions de terre faites par les seigneurs successifs de Vincennes. Notre liste comprend les concessions que nous avons pu relever dans les greffes des notaires déposés aux Archives judiciaires. Les seigneurs ont pu faire des concessions sous signature privée. Celles-ci, évidemment, sont plus difficiles à retracer.

Concessions de François Bissot de la Rivière :

11 mars 1670 — Concession à Pierre Bouvier, taillandier à Québec (Gilles Rageot). Cinq arpents de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté aux enfants et héritiers du défunt Jean de Lauzon et d'autre côté aux terres non concédées.

12 mars 1670 — Concession à Morin Gervais, demeurant à l'île d'Orléans, représenté par Pierre Bouvier (Gilles Rageot). Quatre arpents de front le long du fleuve Saint-

Laurent sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté au dit Bouvier et de l'autre à la terre du sieur Simon Laisné.

24 novembre 1670 — Concession à Jean Poliquin (Gilles Rageot). "Quatre arpents de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent sur quarante de profondeur, situés au lieu vulgairement appelé la Petite Pêche."

Concessions de Marie Couillard, veuve de François Bissot de la Rivière puis épouse de Jacques de Lalande-Gayon :

13 décembre 1674 — Concession à Etienne Charest (Claude Mauge) (1). Huit arpents de terre de front sur le grand fleuve Saint-Laurent courants une lieue de profondeur dans les terres, à prendre les dits huit arpents au ruisseau de la Petite Pêche au haut de la côte et continuer en tirant vers l'habitation du sieur de Vitrez.

4 septembre 1675 — Concession à Nicolas Dupuy (Claude Mauge). Trois arpents de terre de front sur le grand fleuve Saint-Laurent sur quarante de profondeur joignant d'un côté Toussaint ..... et d'autre Louis Orio.

7 septembre 1675 — Concession à Jean Poliquin (Claude Mauge). Trois arpents de terre de front sur le grand fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur dans les terres suivant les lignes tirées, joignant d'un côté Louis Orio dit Chambly et d'autre côté Claude Mauge.

2 mai 1676 — Concession à François Aymé dit Deprise, tanneur (Claude Mauge). Trois arpents de terre de front sur le grand fleuve de Saint-Laurent et quarante de pro-

(1) Ratifiée par Louis Jolliet, tuteur des mineurs Bissot, par acte devant Romain Becquet le 14 avril 1678.

fondeur, joignant d'un côté Claude Maugue, d'autre Sourisseau.

2 mai 1676 — Concession à Louis Sourisseau (Claude Maugue). Trois arpents de terre de front sur le grand fleuve de Saint-Laurent sur quarante de profondeur, joignant d'un côté François Aymé, d'autre les terres non concédées.

2 mai 1676 — Concession à Louis Oriot (Claude Maugue). Trois arpents de terre de front sur le grand fleuve de Saint-Laurent et quarante de profondeur, joignant d'un côté Nicolas Dupuy, et d'autre Jean Poliquin.

2 mai 1676 — Concession à Toussaint Ledran (Claude Maugue). Trois arpents de terre de front sur le grand fleuve de Saint-Laurent et quarante de profondeur, joignant d'un côté Nicolas Dupuy, d'autre Louis Orio.

12 mai 1677 — Concession à Claude Maugue, notaire royal (Romain Becquet). "Six arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent qui auront chacun quarante arpents de profondeur, bornés d'un côté à Jean Poliquin et d'autre côté à François Aymé dit Deprise, par devant le dit fleuve et par derrière la ligne ou route qui terminera la profondeur des dits quarante arpents."

16 avril 1680 — Concession à Claude de Lalande-Gayon (Romain Becquet). "Six arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent lesquels six arpents de front auront chacun quarante arpents de profondeur, bornés d'un côté à ..... d'autre côté à ..... par devant le d. fleuve, et par derrière la ligne ou route qui terminera la profondeur des dits quarante arpents."

Concessions de Charles-François Bissot :

7 février 1688 — Concession à Martin-Léon Dubroca

(Gilles Rageot). "Trois arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent et une lieue de profondeur dans les terres, joignant d'un côté au sourrouest le dit seigneur bailleur, d'autre côté à . . . . ., d'un bout le dit fleuve et d'autre la fin de la dite profondeur."

23 mars 1693 — Concession à Jacques Guay (Louis Chambalon). Trois arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et de quatre-vingt arpents de profondeur, joignant du côté du nord-est aux terres du sieur de Beaumont et du côté du soroist le dit seigneur de Vincennes, par le devant le dit fleuve et par le derrière aux terres de la dite seigneurie non concédées.

9 janvier 1695 — Concession à Charles Trepagny, aubergiste, de Québec (Louis Chambalon). "Trois arpents de terre de front sur une lieue de profondeur, joignant d'un côté aux terres du sieur de Vincennes, frère du dit sieur vendeur comme co-seigneur de la d. seigneurie, d'autre côté à l'abitation de Jacques Guay, par le devant le fleuve Saint-Laurent et par le derrière les terres non concédées."

Concession de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes :

.. Concession à Jacques Charest (Chrystophe-Hilarion Dulaurent) (2).

Concessions de Marguerite Forestier, veuve Jean-Baptiste Bissot de Vincennes :

25 août 1741 — Concession à Jean-Baptiste Larrivée (Jacques Pinguet) (3). "Trois arpents de terre de front, au second rang, sur quarante arpents de profondeur, joignant la terre de Zacharie Gourdaux ainsi qu'elle est bornée par le procès-verbal de Noël Beaupré, arpenteur royal, en

(2) Cette concession fut déposée devant Dulaurent le 17 février 1749.

(3) Madame de Vincennes est représentée à l'acte par sa fille Marie-Louise Bissot, épouse de Nicolas Boisseau.

date du 28 février 1738, laquelle susdite terre a été abandonnée par Jean-Baptiste Girard."

1er août 1743 — Concession à Joseph Bellerive (Jacques Pinguet) (4). "Trois arpents de front, au second rang, sur quarante arpents de profondeur, laquelle terre est au-dessus de celle du premier rang possédée par Jean-Baptiste Girard, tenant du côté du nord-est à la terre au second rang à Joseph Roy et du côté du sud-ouest à celle de Louis Fortier, laquelle susdite terre présentement concédée a été cédée par Charles Bellerive ici présent qui en était en possession par procès-verbal d'arpentage fait par Noël Beaupré le ....."

19 novembre 1743 — Concession à Guillaume Gosselin (Jacques Pinguet) (5). "Trois arpents de front, au second rang, par quarante arpents de profondeur, borné d'un côté au nord-est à celle de Charles Bellerive, et d'autre côté au sud-ouest à celle de Joseph Roy, par devant les terres du premier rang et par derrière aux terres non concédées, laquelle terre présentement concédée appartenait ci-devant à Joseph Bellerive, et en était en possession seulement par procès-verbal d'un partage fait par Noël Beaupré le ..... lequel Joseph Bellerive l'avait vendu à Louis Fortier par contrat passé devant Joseph Fortier, notaire en l'île et comté de Saint-Laurent le 23 octobre 1737 et ensuite revendu par Charles Fortier père comme héritier du dit Louis Fortier, son fils, au dit Guillaume Gosselin présent, par contrat passé devant le dit Joseph Fortier, notaire, le 8 octobre 1743."

#### Concessions de Claude-Joseph Roy :

(4) Madame de Vincennes est représentée à l'acte par sa fille Marie-Louise Bissot, épouse de Nicolas Boisseau.

(5) Madame de Vincennes est représentée à l'acte par sa fille Marie-Louise Bissot, épouse de Nicolas Boisseau.

12 août 1750 — Concession à Joseph Turgeon (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur sis et situés au second rang du fief Montapeine, bornés par devant à la continuation de la terre que possède le dit Joseph Turgeon au premier rang, par derrière aux terres non concédées, d'un côté au nord-est à la continuation de Claude Girard, d'autre côté aux terres non concédées.

12 août 1750 — Concession à Jacques Nolet (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur situés au second rang du fief de Montapeine, borné par devant à la terre que le dit Jacques Nolet possède au premier rang, par derrière aux terres non concédées, d'un côté au nord-est à Jacques Lisse et d'autre au sud-ouest à.....

12 août 1750 — Concession à Claude Boilard (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur au second rang de Montapeine, borné d'un côté au nord-est à ..... d'autre côté au sud-ouest à .....

12 août 1750 — Concession à Claude Girard (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur sis au second rang de Montapeine, borné d'un côté au nord-est à la terre de Claude Boilard et d'autre côté au sud-ouest à la continuation de Joseph Turgeon.

12 août 1750 — Concession à Mathurine Poiré, veuve Jacques Girard (Jean-Claude Panet). Trois arpents de terre de front sur quarante de profondeur, au premier rang de Montapeine, joignant d'un côté au nord-est à Jean-Baptiste Girard et au sud-ouest à Jacques Lisse.

12 août 1750 — Concession à Joseph Larrivée (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de

profondeur au second rang de Montapeine, borné d'un côté à Jean-Baptiste Larrivée, d'autre à Claude Boilard.

12 août 1750 — Concession à Pierre Drapeau (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur au premier rang de Montapeine, borné au nord-est à Jacques Nolet et au sud-ouest à Jean-Baptiste Larrivée.

12 août 1750 — Concession à Jacques Nolet (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur sise au premier rang de Montapeine, borné au nord-est à Jacques Lisse et au sud-ouest à Pierre Drapeau.

12 août 1750 — Concession à Jacques Lisse dit Gourdeau (Jean-Claude Panet). Trois arpents de terre de front sur quarante de profondeur borné par devant au bout de sa terre du premier rang de Montapeine, par derrière aux terres non concédées, d'un côté au nord-est au sieur Joseph Roy, seigneur, et au sud-ouest à Jacques Nollet.

12 août 1750 — Concession à Jacques Lisse dit Gourdeau (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur sis à Montapeine, au premier rang, borné d'un côté au nord-est à la veuve et héritiers de Jacques Girard, d'autre côté au sud-ouest à Jacques Nollet.

2 octobre 1750 — Concession à Étienne Fournier (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur borné d'un côté au nord-est à Basile Gosselin et du côté du surouest à Jacques Lisse, par sa devanture à trois arpents au nord d'un ruisseau allant au moulin de M. de Beaumont et par la profondeur aux terres non concédées.

6 avril 1751 — Concession à Charles Girard (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur situé à Montapeine, au second rang, borné au nord-est à Jacques Nollet et au sorouet à Jean Larrivée,

par le bout d'en bas à la ligne qui sépare le second rang d'avec le premier, par la profondeur aux terres non concédées.

1er juillet 1752 — Concession à Jean-Baptiste Girard (Jean-Claude Panet). Trois arpents de front sur quarante de profondeur sis en la seigneurie de Montapeine, bornés d'un bout par devant au bord du fleuve Saint-Laurent, et d'autre par derrière en fin de la dite profondeur de quarante arpents, d'un côté au nord-est aux terres du domaine de la dite seigneurie et d'autre au sud-ouest aux représentants de Jacques Girard.

Concession de Joseph Roy :

20 janvier 1759 — Concession à Louis Audet dit Lapointe (Jean-Bte Decharnay). "Trois arpents de front sur quarante de profondeur bornés d'un côté à Jacques Nollet et d'autre côté à Jean-Baptiste Larrivée, et d'un bout par devant au fleuve et par derrière la fin de la dite profondeur."

\* \* \*

Terminons par un tableau succinct des seigneurs de Vincennes :

1.—Jean-Baptiste Bissot de Vincennes (1672-1719) et Charles-François Bissot (1672-1705?).

2.—Marguerite Forestier, veuve Jean-Baptiste Bissot de Vincennes (1719-1748).

3.—Claude-Joseph Roy (1749-1756).

4.—Joseph Roy (1756-1794).

5.—Étienne-Ferréol Roy (1794-1847).

6.—Narcisse-Constantin Faucher (1847-1859).

## NOTES HISTORIQUES

sur

### Le Nord de la province de Québec, La Baie d'Hudson, L'Ungava

---

La récente motion d'un député de l'Assemblée législative (1) demandant au Gouvernement une exploration plus complète du district de l'Ungava, ou Nouveau Québec, territoire compris entre la Baie d'Hudson, la Baie d'Ungava et la Côte du Labrador, remet en mémoire les fréquentes et célèbres expéditions entreprises par les Français et les Anglais pour s'emparer de ces mystérieuses contrées.

Les premières explorations faites dans la Baie d'Hudson et dans le Nord de la Province de Québec remontent à l'origine de la colonisation de la Nouvelle-France.

Les Anglais qui rêvaient un passage dans la mer du Nord, pour se rendre jusqu'à l'océan Pacifique, firent plusieurs tentatives pour trouver le chemin convoité. Au cours de ces expéditions, souvent fatales aux aventuriers, ils se rendirent compte des avantages de la traite des pelleteries avec les Sauvages et y établirent des comptoirs.

Les Français, non moins hardis découvreurs, qui avaient remonté le Saint-Laurent et les grands lacs et qui avaient parcouru le pays vers la même époque en y fondant des établissements durables, avaient compris, eux aussi, tout le parti qu'ils pouvaient tirer des richesses qui se trouvaient dans ces lointaines contrées. Mais les fondateurs du Canada français avaient de plus songé à évangéliser les peuplades sauvages du Nord de Québec. Aussi, les courageux missionnaires catholiques ne craignirent pas, au risque de leur vie, de s'aventurer en canots légers sur les lacs et les rivières, pour aller au devant des Sauvages. Les Jésuites, et

---

(1) A.-M. Tessier, député de Rimouski.

plus tard les Oblats, firent de nombreuses excursions à la Baie d'Hudson et dans le Nord du lac Saint-Jean.

Ce qui caractérise les expéditions des Français, c'est, qu'en général, ils firent usage des voies intérieures, lacs et rivières, pour se rendre à la Baie d'Hudson. Le point de départ des chemins suivis furent le Saguenay, le Saint-Maurice, le Lac Témiscamingue, dans la Province de Québec, et diverses routes dans l'Ontario, entre autres la rivière Massinaibi, le lac Népigon, puis les rivières Moose, Albany et Nelson qui conduisent à la mer du Nord.

Les rivalités entre Anglais et Français donnèrent lieu, parfois, à des exploits guerriers fameux. La Nouvelle-France s'honore des succès glorieux de LeMoine d'Iberville et du chevalier de Troyes. Le traité d'Utrecht, 1713, mit fin à une concurrence plutôt ruineuse. Les Anglais restèrent maîtres du commerce des pelleteries dans ces immenses contrées. On respectait alors les traités.

Mais si les luttes sanglantes sont terminées dans les Mers du Nord, les prétentions du Gouvernement de Terre-neuve sur toute la partie Est de la Province de Québec existent encore. Nos voisins, un peu à l'étroit dans leur île, réclament en vertu des vieux traités, non seulement la Côte du Labrador, mais tout le pays dans l'intérieur du Nouveau Québec arrosé par les rivières qui se déchargent dans l'Atlantique (1).

Les explorations dans la Baie d'Hudson et dans le Nord de la Province de Québec peuvent se classer en deux époques : celles qui se firent du seizième au dix-neuvième siècles jusqu'à nos jours.

Les voyages d'études qui ont été faits depuis le commencement du vingtième siècle, surtout, ont jeté une lumière assez vive sur les ressources qu'offrent les mines et la chasse dans les régions qu'on nomme aujourd'hui l'Ungava

---

(1) Voir dans le "Bulletin de la Société de géographie" de Québec, livraison de janvier 1919, page 7, l'intéressante étude de M. Jean Bouffard sur "La ligne frontière entre Québec et Terre-neuve".

ou le Nouveau Québec. D'autre part, les rapports publiés par le Ministère de la Colonisation des Mines et des Pêcheries sur les explorations faites dans le Nord de la Province de Québec, en ces dernières années, attestent l'intérêt public toujours grandissant pour cette partie inexploitée de notre pays. Entre autres travaux accomplis récemment dans le Nord du lac St-Jean par le Ministère de la Colonisation, signalons un chemin de portage d'une longueur de cent soixante et cinq milles, entre Saint-Félicien et le Lac Chibougamau. Cette route, qui a coûté une dizaine de mille piastres, facilite les explorations à travers les lacs et les rivières, en rendant les portages moins pénibles.

Qu'on nous permette de rappeler ici, très succinctement les principaux voyages à la Baie d'Hudson et dans l'Ungava. Les récits de ces aventureuses explorations sont toujours intéressants à lire. La bibliographie qui s'y rapporte est considérable et forme une collection précieuse de documents historiques que nous publierons prochainement.

### PREMIERE EPOQUE

1498—SEBASTIEN CABOT. Le premier navigateur connu qui s'avança dans les mers du Nord, par voie de l'Atlantique, est Sébastien Cabot, fils de Jean Cabot. En 1497, en compagnie de son père, il découvrit Terre-Neuve. L'année suivante, il visita les côtes du Labrador, et se rendit à la baie qui fut plus tard la Baie d'Hudson. Comme tous ceux qui le suivirent dans la mer du Nord, à cette époque, son but était de découvrir un passage vers l'Océan Pacifique. Cabot longea les côtes de l'Amérique jusqu'au 56ème degré.

1500—CORTEREAL. Un Portugais, Cortéreal, suivit les côtes du Labrador jusqu'à l'entrée du détroit d'Hudson. Il revint, croyant avoir trouvé le passage vers les Indes Orientales. Il y retourna l'année suivante, mais il se perdit dans les glaces.

1524—VERAZZANO. Un navigateur florentin, Vêrazzano, par ordre de François Ier, roi de France, longea les

côtes de l'Amérique, depuis la Floride jusqu'à Terre-Neuve, terres dont il prit possession au nom de la France ; mais il s'avança moins loin au nord que son devancier.

1577—MARTIN FROBISHER. Martin Frobisher, navigateur anglais, chercha en vain le passage à travers la mer du Nord pour pénétrer dans l'océan Pacifique. Il termina ses explorations en découvrant quelques îles voisines du Groenland. Son nom est resté au détroit de Frobisher qu'il avait visité.

1587—JOHN DAVIS. Un navigateur anglais, John Davis, pénétra au delà de l'entrée de la Baie d'Hudson et donna son nom au détroit de Davis.

1587—CAPITAINE JAMES. Le capitaine James, parti d'Angleterre en 1587, il s'aventura au fond de la Baie d'Hudson. L'évasement méridional de cette mer porte aujourd'hui le nom de Baie James.

1607-1610—HENDRICK HUDSON. Au commencement du 17<sup>ième</sup> siècle, en 1607, un Anglais, Hudson, dont le nom restera célèbre dans notre pays, fit la découverte du détroit et de la baie qui portent son nom : La Baie d'Hudson et le détroit du même nom.

En 1610, le fameux découvreur pénétra de nouveau dans le détroit d'Hudson et s'avança jusqu'à l'embouchure d'une rivière à laquelle il donna son nom. Forcé d'hiverner dans cette contrée, il fut abandonné le printemps suivant avec son fils, par l'équipage en révolte, et tous les deux furent trouvés morts l'année suivante par l'explorateur Thomas Butler qui était allé à leur recherche.

1610-1613—CHAMPLAIN. En 1610, le fondateur de Québec remonta le Saint-Maurice, dans l'espoir d'y trouver un chemin jusqu'à la mer du Nord. Devant les nombreuses difficultés qu'il rencontra il revint sur ses pas.

En 1613, Champlain tenta un autre voyage vers la mer du Nord en remontant la rivière Ottawa. Il s'arrêta au lac des Algonquins, aujourd'hui la ville de Pembroke. Il avait auparavant visité une partie des grands lacs de la province d'Ontario.

1612-1613—THOMAS BUTLER. Il partit en 1612 pour la Baie d'Hudson à la recherche d'Hudson et de son compagnon. En effet, leurs cadavres furent retrouvés et enterrés. Il laissa son nom à un groupe d'îles qu'on rencontre à l'entrée de la Baie d'Hudson.

1613-1615—GIBBONS ET BAFFIN. En 1613, un navigateur anglais fit le voyage à la mer du Nord sur le DISCOVERIE, qui avait servi au malheureux Hudson. Trois ans plus tard, un autre découvreur, se servant du même vaisseau, visita la Baie d'Hudson et les contours d'une grande baie à laquelle il donna son nom : la Baie de Baffin.

1631—LUCAS FOX. Certain lui aussi de pénétrer dans l'Océan Pacifique par le passage de la mer du Nord, il était porteur d'une lettre du roi d'Angleterre pour l'empereur du Japon. Il revint comme les autres sans avoir trouvé cette route. Un détroit rappelle son nom.

1634—LES DANOIS. En 1634, des marins danois explorèrent les côtes de la Baie d'Hudson. L'équipage fut forcé d'hiverner à l'embouchure d'une rivière où il périt. Cette rivière a reçu le nom de rivière danoise.

1657—JEAN BOURDON. C'est en 1657 que les Français, voulant eux aussi profiter de la traite des pelleteries à la Baie d'Hudson, envoyèrent Jean Bourdon vers la Mer du Nord. Celui-ci partit de Québec par voie fluviale, suivit le détroit de Belle-Isle et la côte du Labrador jusqu'au 55ième degré.

1660—NELSON. Ce navigateur anglais entreprit le voyage de la Mer du Nord en 1660. Il alla aborder à l'embouchure d'une rivière qui porte aujourd'hui son nom : la rivière Nelson. Un fort y fut plus tard construit.

1661—LES PÈRES DRUILLETES ET DABLON, S.J. Dès l'année 1661, les Pères Jésuites Druilletes et Dablon se rendirent à 240 milles vers la Mer du Nord, par la route du Saguenay, lac Saint-Jean, etc. Ils y rencontrèrent des Sauvages qui venaient de la Baie d'Hudson.

1661—THOMAS BUTTON. Il fit le voyage à la Baie d'Hudson en 1661. Il retrouva les traces du passage de

Nelson à l'embouchure de la rivière qui porte son nom. Il remonta cette rivière et bâtit un fort à huit lieues environ de son embouchure ; le fort Nelson.

1662-1668 — CHOUART DESGROSEILLERS. En 1662, un Français, Chouart Desgroseillers, partit de Québec pour se rendre à la Baie d'Hudson. A cause des établissements que les Anglais tentaient d'y faire, ce voyage était dangereux. En effet, un navigateur anglais, Thomas Button, l'année précédente avait bâti un fort à huit lieues de l'embouchure de la rivière Nelson. Mais Desgroseillers s'empara du fort Nelson et revint à Québec l'année suivante avec une riche cargaison de fourrures, laissant en ces parages son fils et quelques hommes. Mal reçu par la compagnie des Bourgeois de Québec, Desgroseillers offrit ses services aux Anglais. En 1668, cet explorateur retourna à la Baie d'Hudson, où il retrouva son fils. Ce voyage plus fructueux encore que le premier pour la traite des fourrures avec les sauvages, était au profit de l'Angleterre. Le succès de cette entreprise inspira aux Anglais l'idée de fonder une compagnie, celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

1670—LA CIE DE LA BAIE D'HUDSON. Les voyages de Chouart Desgroseillers, si fructueux pour la traite des pelleteries, déterminèrent des personnages importants de la cour de demander une Charte au roi d'Angleterre donnant le privilège exclusif de la chasse sur toutes les terres dont les eaux se jettent dans la Baie d'Hudson. Cette Charte fut accordée le 2 mai 1670, et la compagnie put jouir de ses privilèges jusque vers l'année 1682.

En 1680, des Canadiens de Québec formèrent une compagnie qui prit le nom de Compagnie du Nord. Ils voulaient eux aussi profiter de la traite des pelleteries avec les sauvages. Ils firent une guerre sérieuse aux Anglais dans la mer du Nord.

En 1697, par le traité de Ryswick, la Baie d'Hudson resta possession française ; mais par le traité d'Utrecht, 1713, la Baie d'Hudson passa de nouveau aux Anglais.

En 1783, il se forma une nouvelle association : la COMPAGNIE DU NORD-OUEST. Elle se composait d'anciens coureurs de bois et de quelques riches marchands de Montréal. Cette compagnie fit une concurrence désastreuse à la compagnie de la Baie d'Hudson, jusqu'à ce qu'en 1821, les deux rivales s'amalgamèrent. Le gouvernement britannique lui donna des permis exclusifs pour toute la largeur et la longueur du pays.

1671—LE PÈRE ALBANEL, S.J. En 1671, le Père Albanel, accompagné de MM. de Saint-Simon et de Paul Denys, prenait le chemin de la Baie d'Hudson par la route du Saguenay et du lac St-Jean, etc. Tout en évangélisant les sauvages, les voyageurs devaient prendre possession des pays du Nord au nom du roi de France. Les explorateurs revinrent l'année suivante, au mois d'août 1672.

1679—LOUIS JOLLIET. Comme le Père Albanel, Louis Jolliet prit la route du Saguenay, suivant le lac St-Jean, la rivière Péribonka, le lac Mistassini et la rivière Rupert, il se rendit à la Baie d'Hudson. Le célèbre découvreur était accompagné du Père Sylvy, S.J. Joliet semble être revenu par la rivière Mistassini, etc.

1682—NOUVEAU VOYAGE DE DESGROSEILLERS POUR LA COMPAGNIE DU NORD. En 1682, le commandant Desgroseillers retourna à la Baie d'Hudson pour le compte de la Compagnie du Nord qui venait de s'organiser à Québec. Ce voyage ne fut pas heureux pour les organisateurs.

1684—LA COMPAGNIE DU NORD, DEUXIÈME EXPÉDITION. En 1684, la Compagnie du Nord organisa une nouvelle expédition qui ne fut pas plus heureuse que celle de Desgroseillers. Ce dernier était alors passé à la solde des Anglais.

1686—LE CHEVALIER DE TROYES. Avec une poignée de braves, le chevalier de Troyes fit le voyage de la Baie d'Hudson par des pays inconnus jusqu'alors. Parti de Montréal, il suivit la rivière Ottawa, le Lac Témiscamingue, le lac et la rivière Abitibi, puis rentra dans la Baie

d'Hudson par la rivière Moose. Il s'empara des établissements fondés par Desgroseillers et qui étaient alors au pouvoir des Anglais, et jusqu'en 1692, les Français restèrent maîtres de tous les postes qu'ils avaient conquis (1).

1691—LE PÈRE DALMAS, S. J. C'est en l'année 1691 que se place le tragique voyage du Père Dalmas à la Baie d'Hudson. Il y fut assassiné par un compagnon de voyage, ainsi que le chirurgien qui les accompagnait.

1694—PIERRE LEMOYNE D'IBERVILLE. En 1694, d'Iberville partait de Québec avec deux vaisseaux le "Poli" et le "Salamandre". Il avait pour mission de reprendre le fort Bourbon aux Anglais. Le Jean Bart canadien était accompagné du Père Gabriel Marest S. J. L'expédition fut heureuse, le fort Bourbon tomba aux mains des Français. Toutefois, en 1696, les Anglais reprirent ce poste. Mais d'Iberville revint en 1697 avec une petite flotte et chassa les Anglais du fort Bourbon, dernier poste que ces derniers avaient encore dans ces lointains parages. Malheureusement, en 1713, par le traité d'Utrecht, la Baie d'Hudson était cédée à l'Angleterre.

1709 — D'AILLEBOUST DE MANTHET ET DE MARTIGNY. En 1709, un parti de cent hommes sous la conduite de MM. d'Ailleboust de Manthet et de Martigny, voulut reprendre le fort Albany (Sainte-Anne) enlevé aux Français en 1693. L'expédition fut malheureuse, les commandants furent tués et presque tous les membres de l'équipage moururent.

1732—LE SIEUR NORMANDIN, ARPENTEUR. Envoyé en exploration par l'indendant Hocquart, il fit le voyage par voie du Saguenay, Mistassini, etc. Sa mission était de délimiter les concessions du traité de Tadoussac.

1792 — ANDRÉ MICHAUD. Un botaniste français. André Michaux, remonta la rivière Mistassini et essaya de descendre la rivière Rupert. Il suivit à peu près la route du Père Albanel.

---

(1) L'abbé I. Caron vient de publier le récit de cette intéressante expédition sous le titre de *Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson en 1686.*

## LES EXPLORATIONS A LA BAIE D'HUDSON ET LE NORD DE LA PROVINCE DE QUEBEC DEUXIEME PERIODE

1808—McKENZIE. En 1808, un Anglais qui appartenait à la Compagnie du Nord-Ouest fit une exploration à Mistassini, etc.

1870—JAMES RICHARDSON. Chargé d'explorer la région Nord-Ouest du lac St-Jean, il atteignit Mistassini, Kikendatch, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur la rivière St-Maurice, puis la branche Nord-Est de la rivière Gatineau, et descendit la rivière du Désert ; de là, il se rendit à Ottawa.

1871—WALTER McOUAT. En mai 1871, un explorateur Anglais reçut du gouvernement fédéral les instructions d'entreprendre une exploration générale dans la région Nord du lac Saint-Jean. Il suivit la rivière Mistassini, le versant du lac du même nom et fit un relevé de 150 milles au sud-ouest de ce lac.

1875—DOCTEUR BELL. Un membre de la commission géologique du Canada M. le Dr. Bell a fait plusieurs voyages dans le nord de la Province de Québec. En 1875, et les années suivantes, il fit des explorations à la Baie James. Ses rapports ont été étudiés par M. J. C. Langelier. "Le Bassin méridional de la Baie d'Hudson", 1887, et publiés ensuite par le Bulletin de la Commission géologique d'Ottawa.

1881—JOHN GALBRAITH. Le professeur John Galbraith de l'université de Toronto fit un voyage à la Baie d'Hudson. Il partit du lac Supérieur en canot, suivit la rivière Missinaibi jusqu'à la rivière Moose et pénétra dans la Baie d'Hudson. Il revint à Tadoussac par la rivière et le lac Mistassini, en passant par le lac Chibougamau, etc.

1884-1885—JOHN BIGNELL et A.-P. LOW. A la demande de la Société de Géographie de Québec, MM. Bignell et Low furent envoyés en exploration dans le nord du lac St-Jean, etc., par le département des Terres et Forêts. Ils suivirent les rivières Bersimis, Péribonka jusqu'à la hau-

teur des Terres. M. Macoun se joignit à l'expédition en 1885. Cette expédition n'ajouta rien de nouveau au rapport de Richardson.

1885-1886—LIEUTENANT GORDON. Durant les années 1884, 1885 et 1886, le Lieutenant Gordon fit un voyage d'exploration à la Baie d'Hudson ; cette expédition était pour le compte du Gouvernement Fédéral. Dans ses rapports qui ont fait quelque sensation à cette époque, on trouve d'intéressants renseignements sur l'exploitation et la pêche de la baleine par les Américains. Ils constata que nos voisins sont là comme chez eux.

1885—Mgr LORRAIN. En 1885, Mgr N.-Z. Lorrain, évêque de Pembroke, accompagné d'un écrivain distingué, l'abbé J. B. Proulx, et d'un groupe d'hommes vigoureux fit le voyage de la Baie d'Hudson par la route suivie par le chevalier de Troyes en 1686. Les voyageurs partirent de la Mattawa, remontant le lac de Témiscamingue, le lac et la rivière Abitibi, etc. Ils visitèrent New-Port, Moose et Albany, etc. Le voyage dura 64 jours. Sur 1500 milles environ, les voyageurs en avaient fait 1300 en canot d'écorce.

1887-1888—VOYAGE DE Mgr LAFLECHE. Pendant l'année 1887, Mgr Lafleche, évêque des Trois-Rivières, remonta le Saint-Maurice jusqu'à la rivière Croche. Il était accompagné de l'abbé Caron qui en a fait un récit intéressant. L'abbé Caron a fait un second voyage en 1888. Il alla jusqu'aux chûtes de Shawinigan.

1888—LE PÈRE PARADIS. En 1888, le Père Paradis a fait un intéressant voyage à la Baie James par voie du lac Témiscamingue, le lac et la rivière Abitibi. Son rapport à l'honorable M. Mercier, ancien premier Ministre de la province, est très optimiste et tout à fait intéressant, on y trouve une étude de la configuration du terrain, du sol, du climat, etc.

1889—W.-J. LOUDON. En 1889 M. le professeur W.-J. Loudon, de l'université de Toronto, avec M. G.-S. Macdonald de Montréal firent une expédition au lac Mistassini. Leur rapport signale l'absence de toute vie animale, sauf les poissons des lacs.

1892—M. A.-P. LOW. En 1892, M. Low, accompagné de H. Ross, partit au mois de juin du lac-Saint-Jean pour aller relever la rivière East Main. Il voyagea par les rivières Chamouchouan et Chigobiche, les lacs Kikoban Obatogamau, jusqu'au poste Mistassini : M. Low revint par la rivière East Main, la Baie d'Hudson et la rivière Moose jusqu'à Mistassini ; il arriva à Ottawa en septembre.

1892—L.-P. DE COURVAL. En cette même année 1892, M. l'arpenteur de Courval fit l'arpentage de la route de canot entre les rivières Washimeski affluent de la rivière Mistassini et la rivière Chamouchouan.

1893—A.-P. LOW. Il fit une deuxième exploration en 1893. Il se rendit à la Baie d'Ungava, remontant ensuite la rivière Chamouchouan, la rivière du Chef jusqu'à la Baie de Cabistachouan dans le lac Mistassini.

1894—D.-C. MORENCY, ARPENTEUR. Il fit l'inspection de l'arpentage d'une partie des rivières Chamouchouan, Mikoasas, Mistassini et Washimeski et de la route de Canot entre ces rivières.

1894—L.-H. DUMAIS, ARPENTEUR. Continuant les travaux de ses devanciers, il fit un voyage dans la même direction. Il arpenta une partie des rivières Chamouchouan, Nikabau et Askitichi.

1896-1898 — H. O'SULLIVAN, ARPENTEUR. En 1896, M. O'Sullivan, fit l'inspecteur des arpentages des rivières Chamouchouan et Chigobiche et de la route en canot qui conduit au lac Nikabau. En 1898, cette inspection fut continuée au lac Nikabau jusqu'au lac Mistassini. Il arpenta plus tard la route qui passe par les lacs David et Simon, descendant la rivière Chibougamau.

1899—C.-E. LEMOINE, ARPENTEUR. Il fit l'arpentage de la route en canot du lac Nikabau à Mistassini, y compris les lacs Obatogamau, Chibougamau, aux Dorés et Wakonichi.

1903—PETER MCKENZIE. En 1903, Peter McKenzie, gérant de la McKenzie Trading Co. fit un voyage de prospection dans la partie nord du lac Champlain. Il y découvrit de l'amianté et du cuivre etc.

1904—A.-P. LOW. La croisière du Neptune, en 1904, sous la direction de M. Low, se trouve dans les rapports de la Commission géologique pour l'année 1905.

1904—M. OBALSKI. En 1904, M. Obalski, inspecteur des Mines pour la province de Québec, fut envoyé par le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de Québec, pour aller vérifier les découvertes de McKenzie. Son rapport fut très encourageant, et détermina l'organisation d'une compagnie minière, la "Chibougamau Mining Co., de Montréal".

1905—HARDMAN ET MCKENZIE. A la suite des rapports publiés les années précédentes, les prospecteurs continuèrent leur travail. Hardman et McKenzie entreprirent une autre exploration à Chibougamau. Le rapport assez optimiste de M. Hardman détermina une compagnie minière à se faire incorporer en 1905 : la Chibougamau Gold & Asbestos Co.

1905—A.-P. LOW. En cette même année 1905, comme tous les citoyens notables de Québec s'intéressaient au développement de cette région minière, Sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre du Canada, confia le commandant d'une nouvelle exploration à M. Low. Celui-ci compléta les recherches déjà commencées avec beaucoup plus de détails. Le rapport qu'il fit de ce voyage fut étudié avec soin par la commission géologique d'Ottawa qui admit l'exactitude générale de la reconnaissance géologique de M. Low.

1906—CHEMIN DE PORTAGE. A la suite de tous ces rapports, et les prospecteurs devenant de plus en plus nombreux en cette région, le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries confia à M. McKenzie la direction des travaux d'un chemin de portage entre Saint-Félicien et le lac Chibougamau. Ce chemin coûta une dizaine de mille piastres, pour 165 milles environ. Commencé en 1906, ce chemin fut terminé en 1908.

1906—C.-S. LEPAGE, ARPENTEUR. En 1906, le Département des Terres chargea M. C. S. Lepage de limiter

un nouveau canton, au nord-ouest du lac Chibougamau, auquel on donna le nom de McKenzie ; celui-ci ne fit que commencer les travaux.

1906-1907—CAPITAINE MACHIN. Le capitaine Machin, député de Kénova, Ont., commença des travaux miniers près du lac Doré, sur le chemin entre lac de ce nom et le lac Chibougamau.

1907—FREDERICK PAULI. En 1907, M. Pauli fit le voyage à la Baie d'Hudson par la route du lac Saint-Jean. Son rapport n'a d'intéressant que ce qui peut piquer la curiosité des touristes.

1907—J.-H. SULLIVAN. L'arpenteur Sullivan, en 1907, traça les limites des cantons McKenzie, Roy et Obalski, situés dans les environs du lac Chibougamau. Il fit le voyage par les rivières Chamouchouan et Chigobiche, etc.

1908—LE PROFESSEUR DULIEUX. C'est en 1908 que M. E. Dulieux professeur à l'école polytechnique de Montréal, entreprit un voyage d'études dans la région de Chibougamau. Son rapport est moins optimiste que ceux des précédents, c'est une étude critique sérieuse et plus détaillée.

1908-1909—LE CAPITAINE J.-S. BERNIER. En 1908-1909, le capitaine Bernier, canadien-français, fit une croisière dans les eaux hyperboréennes de notre province. Il conduisit son expédition dans le détroit de Davis, la mer de Baffin, la baie de Melville, etc. Après avoir passé l'hiver dans l'île de Melville, à Winter-Harbour, il revint à Québec, en 1909.

1909—C. STEWART. Un représentant de l'Institut Carnégie de Wasington fit un voyage de recherches sur le magnétisme terrestre en 1909. Il atteignit Mistassini, en passant par Moose Factory, Rupert-House, et revint par les rivières du Chef et Chamouchouan, etc.

1910—J.-N. ROSS. Un groupe de prospecteurs, sous la direction de M. J. N. Ross de Montréal firent le voyage du lac Saint-Jean à Mistassini, en se divisant par groupes : ils se rendirent à 30 milles plus haut que le poste de la Baie d'Hudson sur le lac Mistassini.

1912—TEES CURRAN, etc. Un touriste anglais de Montréal, Tees Curran, accompagné de H.-A. Calkins, a fait le voyage de la Baie d'Hudson en 1907 et en 1912. M. Curran, accompagné d'une vingtaine d'hommes, partit en canot par la rivière Missinaibi, au nord du lac Supérieur. Les explorateurs remontèrent jusqu'à la rivière Moose, par laquelle ils pénétrèrent dans la Baie d'Hudson. Le reste du voyage s'accomplit en yacht. La route suivie pour le retour fut la Baie et le Détroit d'Hudson, l'Atlantique jusqu'à Terre-Neuve. De là, les voyageurs retournèrent à Montréal par voie de chemin de fer. Les récits de voyage de Curran, publiés en 1917, ont l'autorité scientifique que comporte les explorations des touristes anglais qui sont allés à la Baie d'Hudson, etc.

1917—ROBERT FLAHERTY. En 1917, Robert Flaherty a exploré la partie septentrionale de la péninsule située entre la Baie d'Hudson et la Baie d'Ungava. Entre autres observations faites par ce voyageur est la constatation déjà faite par d'autres explorateurs, à savoir que cette partie de notre province émerge constamment depuis nombre d'années.

## L'UNGAVA OU NOUVEAU QUEBEC

Le territoire du "Nouveau Québec" se trouve compris entre les latitudes  $53^{\circ}$  et  $62^{\circ} 30'$ , et les longitudes  $56^{\circ}$  et  $79^{\circ}$ , à l'exception de la lisière littorale Nord-Est, laquelle, sous le nom de Labrador, tombe sous la juridiction du gouvernement de Terre-Neuve.

La superficie du district de l'Ungava est de 351,780 milles carrés. Cette superficie ajoutée à l'aire antérieure de la province de Québec forme une superficie totale de 703,653 milles carrés.

Les bornes de la province de Québec, jusqu'en 1898, avait pour frontière nord la ligne du partage des eaux. Mais l'acte 61 Victoria, ch. 6, sanctionné le 15 janvier 1898, fixa cette frontière jusqu'à la rivière East Main. Enfin,

en 1912, par l'acte 3 Geo. V, ch. 13, l'Ungava fut annexé à la province de Québec.

Suivant le recensement de 1891, la population du "Nouveau Québec" ou péninsule du Labrador comprenait 3,500 sauvages, 2,000 Esquimaux et 8,800 blancs ; soit un total de 14,300 âmes.

Ajoutons, en terminant ces notes, que les missionnaires Oblats ont le soin spirituel des sauvages et des Esquimaux de ces lointaines contrées. Ils apprennent leur langage, se font à leur vie et travaillent avec eux afin de les attirer à la sainte Loi de l'Évangile.

HORMISDAS MAGNAN

Québec, 1 mars 1919.

## QUESTIONS

Dans un ouvrage du comte de Saint-Saud intitulé : **ARMORIAL DES PRELATS FRANÇAIS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**, je vois la mention suivante :

"BELMAS (Louis), né à Montréal (Canada), alias Montréal d'Aude (Languedoc) le 11 août 1757, sacré évêque constitutionnel, coadjuteur de celui de l'Aude, le 26 octobre 1800, nommé évêque de Cambrai le 9 avril 1802, décédé à Cambrai le 21 ou 22 juillet 1841. Il fut commandeur de la Légion d'honneur et créé baron le 25 mars 1809."

Est-ce que cet évêque est réellement né au Canada ?

OUTAOUAIS

Dans Faillon, **Histoire de la Col. fran.**, II, 282, on lit qu'un Père jésuite, nommé Dujubon, a séjourné à Montréal entre 1642 et 1657. Je ne trouve ce nom ailleurs : M. Faillon ne ferait-il pas erreur ?

E. B.

— N'a-t-il pas été publié une **Histoire de la paroisse de Repentigny** ? On la donne dans plusieurs ouvrages bibliographiques mais je ne l'ai jamais vue.

BIBLIO

— La duchesse d'Aiguillon est-elle venue dans la Nouvelle-France ?

B. A. B.

— A-t-il été publié un ouvrage sur l'histoire de la voirie dans la Nouvelle-France ?

A. O.

## Mariage a la gaumine

---

Il existe, à la page 30, volume II (1897) du BULLETIN une définition du mariage à la gaumine et le texte d'un mandement lancé par Mgr de Saint-Vallier contre cette coutume bizarre, puis, à la page 46, du même volume, M. P.-G. Roy nous fournit une liste de quatre de ces mariages.

J'en relève un autre dans les archives de Montréal. Il fait l'objet d'une ordonnance de l'un des intendants Raudot :

"Jacques Raudot, etc.

"Ayant été informé par messieurs de Bellemont et de la Colombière, grands vicaires de monsieur l'Évêque de Québec et Montréal, de l'attentat commis contre l'autorité de l'Église par le nommé Champagne, soldat, et la nommée Dionet se prétendant veuve du nommé Lafleur (1) lesquels au préjudice du refus qui leurs avoit esté fait par Mesd. Srs. les grands vicaires, de leur donner permission de se marier ne trouvant pas les témoignages que lad. Dionet leurs représentoit de la mort de sond. mary assez authentiques et les trouvant même suspects de fausseté, n'ont pas laissé par une entreprise scandaleuse et impie, estant dans l'église paroissiale de Montréal, le 28 du mois dernier, à cinq heures du matin, lorsque Mond. Sr. de Bellemont célébroit la Ste. Messe de déclarer tout haut, l'un et l'autre, qu'ils se prenoient pour mary et femme, et comme nous ne pouvons pas douter que des gens qui ont été capables d'une telle entreprise—quoique Mond. Sr. de Bellemont, au sortir de la messe et le lendemain, à son prosne, les ait averty que dans la conduite qu'ils avaiet tenue ils avoient commis un sacrilège accompagné de beaucoup de circonstances aggravantes et que pour cela il les déclaroit privés de la communion paschale jusques à ce qu'ils eussent fait à l'église une satisfac-

---

(1) L'intendant Raudot fait erreur sur le nom de la femme comme on le verra à la fin de l'article.

tion suffisante comme dis-je, nous ne pouvons pas douter que des gens de ce caractère, au lieu de déférer à des avis aussy salutaires que ceux-là, ne laissent pas, sous la fausse confiance d'un prétendu mariage, de vivre ensemble comme s'ils étaient véritablement mary et femme ce qui cause un scandale d'autant plus grand que dans leur mauvaise conduite l'adultère se trouve mêlé avec le concubinage et étant de notre devoir de nous servir dans ces sortes d'occasions de toute l'autorité que Sa Majesté nous a confiée en réprimant autant qu'il nous est possible des scandales de cette qualité et en donnant à l'église tous les secours dont elle a besoin pour les faire cesser, en attendant qu'elle ait procédé par les voyes canoniques contre led. Champagne et la dite Dionet.

Nous faisons deffenses audit Champagne et à la dite Dionet de cohabiter ny d'avoir aucun commerce ensemble, et même de se voir et fréquenter en quelque endroit que ce soit à peine de prison pour la première fois et, en cas de récidive, sous peine de punition corporelle.

Enjoignons au Sr. Raimbault, notre subdélégué à Montréal, de tenir la main à l'exécution de la pnte ord'ce. laquelle sera s'ffinée aux parties à sa reg'te. à ce qu'elles n'en ignorent mandons ac. fait à Québec, le neuf avril 1711.

RAUDOT

Par Monseigneur

SEURRAT

L'an mil sept cens onze et le onzié, may après-midy, à la Reqte. de Monsr. le procur. du Roy, au siège de la juris. Royale de Montréal, j'ay huissier Royal de lad. jurisd. réséd. à Villemarie, soussigné, signifffiez et deum. fait scavoire à Magdeleine Arivé, veuve Dyonnet en parlant à sa personne en son domicile, le contenu en l'ordce. cy à costé, selon sa forme et teneur, à telle fin que de besoin et luy ay baillé coppie à ce quelle n'en ignore avec deffence à elle d'avoir aucune habitation de quelques manières que ce puisse estre avec le nommé Champagne, suivant et conformém. à lad.

ordce. sous les peines portées par y celle

J. PETIT

Madeleine Arivé, née à Québec en 1669, avait épousé en 1688, à la Pointe-aux-Trembles de Québec, Jean Dionnet dit Lafleur, caporal.

Son dernier enfant, de cette union, paraît être né en 1699 (2), en sorte que son mari pouvait être disparu depuis onze ans environ lorsqu'elle voulut contracter un mariage illicite avec le soldat Champagne.

La prétendue veuve devait croire, comme on le croit encore dans certain milieu, qu'une femme ou un homme qui n'a pas eu de nouvelle de son conjoint depuis sept ans au moins, est libre de convoler !

E. Z. MASSICOTTE

## LES MALERAY DE LA MOLLERIE

Pourchassons les erreurs dans nos propres livres aussi bien que dans ceux des autres !

Dans la deuxième série de l'*Armorial du Canada français* que Régis Roy et moi avons publiée en 1918, nous disons, page 74 :

"Maleray de la Mollerie (Jacques). Officier dans les troupes, il épousa, à Montréal, le 7 janvier 1687, Françoise Picoté de Belestre. Jean Dailleboust D'Argenteuil le tua d'un coup d'épée, rue Saint-Paul, à Montréal, le 15 décembre 1714.

"Jacques, fils du précédent, né à Montréal en 1689, tua un nommé Fustel d'un coup d'épée à l'auberge du *Signe de la Croix*, rue Saint-Pierre, à Québec, en 1717. Il fut absous en 1720."

Nous avons puisé ces faits dans Tanguay, I, 406, dans le *B. des R. H.*, VII, 185, 209 et dans les *Arch. Canad.*, 1899, p. 531, mais notre notice est incorrecte. Le remarquable ouvrage sur la famille Dailleboust par M. Aegidius Fauteux nous permet de rectifier.

Trois Maleray de la Mollerie sont concernés dans des bagarres où l'épée joua un rôle tragique.

I — Jacques Maleray, sieur de Noiré et de la Mollerie, tua d'un coup d'épée, en 1683, en France, le sieur Guillot de la Forest. Condamné par contumace, il s'enfuit au Canada où il épousa Mlle de Belestre. Gracié en 1695. Il passa plus tard en France et fut tué en 1704 à bord du vaisseau *la Seine qui le ramenait en Canada*.

II — Louis-Hector Maleray de la Mollerie, fils du précédent, né le 3 juillet 1692, reçut un coup d'épée de Jean D'Alleboust d'Argenteuil, le 15 décembre 1714 et il mourut le lendemain.

III — Jacques Maleray de la Mollerie, baptisé à Montréal le 6 février, 1689, et fils du Jacques ci-dessus mentionné, tua à Québec le nommé Fustel. Condamné à être décapité en 1717, il obtint rémission de la sentence en 1720 (1).

E.-Z. M.

(2) Tanguay, I, 12 et 196, puis III, 419.

(1) Fauteux, *La famille D'Alleboust*, pp. 92, 93.

## Lettre du gouverneur Carleton au ministre Hillsborough

---

Quebec 15th March 1769.

My Lord !

Ever since the Death of Mr. Benjamin Price, a Member or His Majesty's Council of this Province, in October last, I have been considering, agreeably to the King's Instructions for that purpose, of proper subjects, to recommend to Your Lordship, to succeed thereto.

Mr. James Johnstone, whom I once before mentioned to Lord Shelburne, in my letter No. 27, Mr. John Gray, a sensible intelligent man of a good character, and Mr. Jacob Jordan, are the only Persons here, I can think of at present to offer to your consideration for filling up this vacancy.

But so very difficult is it, in that medley of people, collected here from all parts of the world, to find persons furnished with all the Requisites, for discharging the Duty of that office with becoming propriety, that I am induced for that, as well as many other weighty reasons, again to offer to Your Lordship, what I before said upon the same subject to Lord Shelburne, in my Letter No. 26, that the admission of some of the Canadian Noblesse to that Board, might prove a great means of conciliating the affections of the leading men among them, of managing, through their interest, the lower class composed of a well regulated Militia, and of giving vigor and influence to the King's Government through every part of this Province.

These Gentlemen might greatly assist the Council, in their Judicial capacity on Points relative to their ancient Customs, or internal Police, as well as in the management of the Indian Nations, with which they are, to a man, thoroughly well acquainted, nor, while a superiority of the old sub-

jects sit at the Board, and their conduct receives the immediate inspection of the King's Governor, can there be the least reason to apprehend their gaining an improper influence in the deliberation of it.

And as an addition of five Members to the present Number of twelve, might in many respects prove very advantageous, and give an opening for the Introduction of so many of His Majesty's Canadian subject into the Council, I here subjoin a List of their principal Gentlemen, that if the Measure is adopted, a selection may be made of such as His Majesty chuses to Honour with His Appointment.

Mr. De Lery	Mr. St. Ours	Mr. La Nandiere	
Mr. St. Luc	Mr. Contrecoeur	Mr. Bellestre	
Mr. Tonnancourt	Mr. Rouville	Mr. D'Ailleboust	
De Cuisy	Mr. Montesson	Mr. Gaspé	Mr. Niverville

I have placed Mr. De Lery at the Head of this List, as he gave early Proofs of a Desire to serve His Majesty and the British Interests, that he expresses a gratefull sense of the King's Favours, and that great Trust and Confidence may be reposed, I verily believe, in his Fidelity and attachment to the present Government. The others in general are men of the first property and consequence in the country, and therefore the most likely to render the Crown good service upon ocasion.

Having received private information that unfavourable Impressions had been attempted to be given Your Lordship of our Bishop here, to represent him as living in great pomp and state, affecting to exhibit all the ostentation and pageantry of the Church of Rome, and of erecting a magnificent Palace, to have the better opportunity of displaying his pride and arrogance, I must, in justice to this gentleman with whose prudent conduct, and respectfull submission to Government, ever since my arrival in the province, I have all the reason in the world to be satisfied, assure Your Lord-

ship, that both by his example and precepts He inculcates into the people all due obedience to the new Dominion, under which they have passed, that far from increasing, He has, since his return, lessened the number of public ceremonies, that the Procession of the Fête Dieu ; which the people had been long taught the highest veneration for, is the only one observed throughout the year, as had been constantly practiced ever since the Conquest, and that the magnificent structure, he is said to have created, consists in new roofing, for the walls were still entire, the Bishop's House, which had suffered considerably in 1759, and repairing the inside in the plainest manner, the expense whereof has been chiefly defrayed by a voluntary contribution ; He has let the House for three years to the Deputy Secretary, for about fifty five pounds sterling a year, and many of the Public Officers are now kept there in a very commodious situation ; As for himself he leads a private, retired, and exemplary Life, in a small apartment of the Seminary of Quebec, Where he partakes of the Common Fare of the Priests of that House, eating every day at the same Table, to which there is not the least addition, or any difference made upon his account.

There would be much to say in regard to the affairs of Religion in this Province, but that being a delicate and tender point. I do not design troubling Your Lordship with my Ideas thereupon untill that of the Laws and Administrations of Justice, which I consider as the ground work of the whole, is entirely settled, in which we have made some progress in obedience to His Majesty's Order in Council of the 28th August 1767 ; I hope 'eer long our Report thereon will be finished, when the same shall be transmitted to Your Lordship without Loss of Time.

For the clearer Explanation of these, and many other Points, relative to this Province, as well as to settle some, private affairs, I wished to go Home for a few Months, upon which subject I wrote some time since to General Conway, and should be much obliged to Your Lordship, if through you, I might obtain the King's permission for that purpose, which I would not attempt to make use of, if there was the least appearance of trouble or disturbance on this side of the water, and to which I should be ready, on twenty four Hour's Notice, to return, did His Majesty's service require it.

By being upon the spot ith the King's Servants, I might clear up to them many points, and remove many difficulties, which, at this Distance, can neither be so thoroughly discussed, or perfectly understood, as is necessary for the King's Service, whose Interests, in Regard to the Province, I really believe, I could more effectually promote and advance by a residence of a few months in London, than of so many years in this Country, and hich I am the sooner induced, to propose, that the Government thereof, in my absence, ould remain in the hands of Mr. Cremahé, the eldest Counsellor, from whose sense, moderation, and disinterestedness, as well as knowledge of all public Business concerning it, I am persuaded, the Interests of the Crown could not suffer.

The Earl of Hillsborough, one of His Majesty's Principal Secretaries of State &c &c.

I am with much esteem and Respect Your Lordship's Most obedient and Most Humble Servant.

GUY CARLETON (1)

---

(1) Archives du Canada.

## Louis Tantouin ou Pitatouin de la "Touche"

En terminant une notice sur Louis Tantouin, sieur de La Touche, qui fut garde-magasin du roi à Montréal, de 1686 à 1691, puis commissaire de la marine, au même endroit, de 1691 à 1701, M. Pierre-Georges Roy écrivait qu'il le perdait de vue après son départ du Canada pour Rochefort, en 1701 (1).

Les archives de Montréal nous permettent de fournir des renseignements sur les dernières années de M. de La Touche.

D'abord, signalons un fait rare, peut-être unique. Dans les documents consultés par M. Roy, comme dans ceux qui sont à Montréal et qui ont été rédigés pendant qu'il demeurait en cette ville, le premier nom de ce fonctionnaire est écrit Tantouin et Tantoin. Il signe toujours de La Touche.

Dès qu'il est rendu en France son nom patronymique subit une transformation ; il devient PITATOUIIN et plus souvent PITATOIN !

Louis Pitatouin, sieur de La Touche (puisqu'il faut le nommer ainsi) possédait une certaine richesse, car il avait fait plusieurs prêts, relativement considérables, durant son séjour parmi nous. N'ayant pas été remboursé avant son départ du Canada, il confia la surveillance de ses créances à Pierre Rimbault, notaire. Lorsque ce dernier eut été nommé procureur du roi, puis juge, la poursuite devant les tribunaux des réclamations du sieur de La Touche fut délaissée au sieur Adhémar fils. De là quantité de documents qui sont restés dans les archives du palais de justice de Montréal. Dans ces pièces notre personnage est appelé : "Louis Pitatouin (parfois Pitatoin), sieur de La Touche, cy-devant commissaire de la marine en ce pais" (2).

(1) B. r. h., 1915, p. 218.

(2) Ces pièces portent les dates : 19 sept. 1700. (billet de P. Lamoureux de St-Germain à M. Caille, prêtre, économiste du séminaire, transporté plus tard au Sr de La Touche. Au dos du billet, M. Adhémar, probablement, a écrit: Louis Pitatouin, etc.)—29 mai et 11 déc. 1708—28 mars et 4 mai 1710—27 février, 10 avril et 17 avril 1711—6 et 12 octobre 1722—7 février, 16 février, 7 juin et 25 juin 1723—1er février 1725.

A Rochefort, M. Pitatouin de La Touche occupait le poste de commissaire de la marine. Ultérieurement, il est devenu, à Paris, secrétaire des finances de son Altesse Royale, le duc de Berry qui mourut en 1714. Même après cette date, M. de La Touche continue de se dire "secrétaire de feu Mgr le duc, etc" et "secrétaire de Son Altesse, etc."

Nous voyons ensuite que le sieur Pitatouin est malade et qu'il fait son testament le 6 octobre 1722 aux "Blottires (?), paroisse de Juilley (département de la Manche.) Il décède peu après et voici copie de son acte de sépulture :

"Extrait du registre mortuaire de la paroisse de Juilley, diocèse d'Avranches, que nous soussigné curé de la dicte paroisse atestons véritable et du tout conforme à la minute.

"Le Vendredy neuvième jour d'octobre mil sept cents vingt deux a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Louys Pitaouin, sieur de La Touche, âgé d'environ soixante ans, de son vivant ancien commissaire de la marine, secrétaire des finances de Son Altesse Royale, monseigneur de Berry, fait et délivré ce dix-septième février mil sept cents vingt-trois.

#### "CHARGES "CURE"

Dans son testament, M. de La Touche établissait sa femme Magdeleine Girard "tutrice principale à ses mineurs" et le tribunal de là-bas, en ratifiant le choix nommé en plus, le sieur René de Clinchant "tuteur actionnaire" !

Le testament est vérifié par le tribunal de Saint-James, petite ville non loin de Juilley. En 1723, dame Madeleine Girard, veuve Pitaouin de La Touche, est rendue à Ernée, ville du Maine (dépt de Mayenne) et c'est de là qu'elle envoie ici, au sieur Christophe-Hilarion du Laurent (3), son procureur spécial, tous les documents nécessaires pour établir ses droits sur les biens laissés par son mari à Montréal.

E. Z. MASSICOTTE

---

(3) Alors "postulant, c'est-à-dire avocat, à Montréal et ensuite notaire et greffier au Conseil Supérieur, à Québec. (Massicotte, *Tribunaux et off. de justice*).